

Inspection  
Académique  
Boulevard Slama  
BP 3001  
06201 Nice cedex 3

Téléphone  
04 93 72 63 00

Télécopie  
04 93 72 64 17

Mèl  
ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

Division du Personnel  
1<sup>er</sup> degré

DIPE II :

Affaire suivie par  
PELLE Christian  
Téléphone  
04 93 72 63 57  
Télécopie  
04 93 72 64 78  
Mèl

@ac-nice.fr

Nice, le 6 janvier 2009

L'Inspecteur d'Académie

à

Monsieur le directeur de l'IUFM  
Mesdames et Messieurs les Principaux de collège  
comportant une SEGPA  
Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles  
et Instituteurs

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs chargés  
de circonscription du premier degré

OBJET : Actions de formations à l'étranger

Je vous adresse ci-après l'ensemble des actions qui seront mises en place au titre de l'année 2009-2010 dans le domaine des actions de formations à l'étranger.

Elles s'inscrivent dans le cadre de la politique menée en faveur des langues vivantes qui constitue aujourd'hui une priorité nationale.

Les candidatures aux différents stages de perfectionnement doivent être établies sur le modèle ci joint. Elles sont adressées, au plus tard pour le 19 janvier 2009, pour avis circonstancié, aux inspecteurs de circonscription qui me les transmettront dès réception des dossiers.

L'envoi au Centre international d'études pédagogiques (C.I.E.P), maître d'œuvre en la matière, sera effectué au plus tard pour le 30 janvier 2009.

J'appelle votre attention sur :

- les différents lieux de stages concernant le département des Alpes-Maritimes, à savoir :

- a) perfectionnement linguistique et culturel sur Norwich, code n°140/2009
- b) perfectionnement linguistique et culturel sur Colchester, code n°141/2009
- b) perfectionnement linguistique et culturel sur Edimbourg, code n°142/2009

Ces deux stages sont destinés aux enseignants habilités ayant une certaine aisance dans la pratique de la langue anglaise et dispensant déjà un enseignement d'anglais

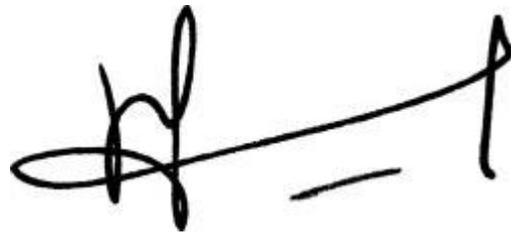
- c) perfectionnement linguistique et culturel à Brème, code n° 221/2009
- d) perfectionnement linguistique, et culturel à Lisbonne, code n° 611/2009

- le fait qu' un enseignant ne peut formuler qu'un vœu de formation (un second à titre indicatif peut être précisé dans le cas où le stage demandé serait complet), et qu'il s'engage à renseigner le questionnaire d'évaluation qui lui sera adressé.

- les demandes établies par des enseignants qui ont bénéficié d'un stage depuis moins de trois ans ne pourront pas être retenues.

**L'ensemble des dates, modalités et contenus est disponible à l'adresse suivante :**

**<http://www.ciep.fr/stageslinguistic/> (demandes de stages de perfectionnement)**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

P. JOURDAN